

Devis n° CON003290

Notre référence PON002850
En date du 02/01/2025
Suivi par MEIROTTI Natacha
Tél du client +33238585794

DEVIS TYPE INHUMATION

609 Rue Nationale 20
45770 Saran
France

Obsèques de NC

Mise en bière
Fermeture de cercueil
Levée de corps
Inhumation

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros

	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		175,00		
Organisation des obsèques comprenant la mise en place des moyens humains et technique pour la réalisation des funérailles	20,00	175,00		
Cercueil et accessoires		821,00		
* Cercueil Tournesol, sarcophage pin massif, teinte foncée, cuvette biodégradable, 4 poignées avec plaque nominative	20,00	821,00		
Total cercueil et accessoires : 821.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		119,50		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	119,50		
Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu		259,00		
* Le corbillard et son chauffeur convoi eco	10,00	259,00		
Cérémonie funéraire		545,00		
1 1 porteur au convoi	20,00	102,00		
L'équipe de 3 porteurs au convoi local	20,00	443,00		
Inhumation		827,00		
* Creusement et comblement pleine terre 1 place	20,00	827,00		
Total fournitures et services TTC en euros		2 746,50	0,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
- 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	2 072,92	414,58	2 308,37	438,13	2 746,50
10,00	235,45	23,55			